



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

carte nationale d'identité

Question écrite n° 49454

## Texte de la question

M. Martial Saddier attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'allongement de la durée de validité de la carte nationale d'identité de dix ans à quinze ans. Cet allongement a été acté dans le décret n° 2013-1188 du 18 décembre 2013 et s'applique également aux cartes en cours de validité. De ce fait, il souhaite connaître les dispositions prises par le Gouvernement, afin que cette nouvelle mesure n'entrave pas la liberté de circulation des citoyens se présentant aux frontières ou dans un autre pays de l'Union européenne avec une carte d'identité dont la validité inscrite est dépassée mais qui est toujours considérée valide en application de ce décret.

## Données clés

**Auteur :** [M. Martial Saddier](#)

**Circonscription :** Haute-Savoie (3<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 49454

**Rubrique :** Papiers d'identité

**Ministère interrogé :** Intérieur

**Ministère attributaire :** Intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [11 février 2014](#), page 1218